PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six à dix-huit heures, le 20 juillet, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Le Vivier-sur-Mer en séance publique sous la présidence de Madame CERVEAU Carole, maire du Vivier sur Mer

Etaient Présents : BIHOUR Nathalie, BRIQUET Marie-Paule, BRIZARD Charlotte, CERVEAU Carole, CHEVALIER Denis, CHOQUET Laeticia, CORTEYN Merlin, DUPUY Armelle, MOTTES Stéphane, POTILLION Christopher, VETTIER Arnaud

Pouvoir(s) : Armelle EON donne pouvoir à Stéphane MOTTES

Absent(s) excusé(s) : BOUAISSIER Michel, COUPEZ Anne, EON Armelle, ROHAUT Yannick

Secrétaire de séance : Arnaud VETTIER

Date de convocation :16/07/2026

Date d'affichage : 16/07/2026

Approbation du PV du 5 juin 2026 : PV approuvé par les conseillers présents

Nomination d'un secrétaire de séance : Arnaud VETTIER

Mme DUPUY déclare que l'exposition des Petites Mains a été un franc succès.

Elle fait la même remarque pour le bal populaire qui a attiré beaucoup de monde et où il y avait une très bonne ambiance.

Mme CHOQUET demande si des notes doivent être prises durant les réunions /commissions de l'intercommunalité ?

Mme le Maire répond qu'il peut être intéressant de prendre des notes dans les grandes lignes et/ou de ce qu'elle considère comme pertinent, et d'en faire un retour au conseil.

Mme BIHOUR rejoint la séance à 18h18.

M POTILLION rejoint la séance à 18h20.

1- Présentation et approbation du rapport STGS 2025

Dans le cadre du décret publié au Journal Officiel du 7 mai 1995, relatif à l'information des consommateurs en matière de prix et de qualité de l'eau, le maire présente le rapport annuel de l'exercice 2025 présenté par STGS pour la gestion, par délégation, du service public d'assainissement collectif de la commune.

Le rapport a été envoyé aux conseillers avec la convocation, Mme le Maire demande aux élus présents de valider le rapport.

Mme le Maire parcourt le rapport dans ses grandes lignes et plusieurs remarques et questions sont soulevées.

Il est fait remarquer que l'augmentation du nombre de branchements est due à la mise en place du contrôle obligatoire en 2021.

La baisse des eaux claires s'explique par les travaux de rénovation effectués en 2022/2023 et notamment l'implantation d'un bassin tampon.

Mme le Maire explique au conseil que, via le poste de relèvement du port, une partie des eaux de Cherrueix sont traitées par la station du Vivier. Mme le Maire rappelle néanmoins que le poste du port dépend de VEOLIA et non d'STGS. Mme DUPUY souligne qu'elle voit régulièrement STGS à ce poste et Mme CERVEAU lui répond que cela est normal. En effet, puisque ce poste rejoint le réseau du Vivier, STGS doit venir le contrôler de temps à autre. En revanche, son entretien et ses relevés dépendent de VEOLIA.

Mme le Maire explique qu'il a été recommandé par le délégataire de mettre en place une clôture autour du poste du Camping-car Park, mais cela est à voir car ça gênerait potentiellement l'accès du camion de relève de la borne à verre.

Il est précisé dans le rapport qu'une mise à jour de la télésurveillance serait opportune au vu de l'extinction de la 2G puis de la 3G dans les prochaines années. Les postes concernés sont ceux des Longchamps et du Camping-car Park.

Lors du passage en revue des différents postes, Mme le Maire explique que le poste des Rivières, qui correspond à l'ancienne lagune, est le plus important et traite le plus de quantité. Cela explique l'installation du bassin tampon.

M POTILLION demande s'il y a bien un contrôle du mélange des eaux pluviales et des eaux usées. Mme le Maire répond que cela est compliqué. La commune a fait établir un plan du réseau des eaux pluviales en 2024 qui a mis en évidence la difficulté à avoir l'ensemble du réseau : une partie étant sur des parcelles privées notamment et certaines autres parties dont on ignore la localisation exacte. Certains travaux ont mis à jour des dysfonctionnements : par exemple lors de l'aménagement de la rue du Gros Orme.

Les conseillers abordent ensuite la question du dérèglement climatique. Mme CERVEAU ainsi que M MOTTES confirment qu'avec la sécheresse, déjà au printemps, la lagune n'avait jamais ressemblé à cela : odeur et couleur très particulières.

À la suite de l'ensemble de ces réflexions, les conseillers présents valident le rapport dans son ensemble.

2- Nomination du suppléant à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

La CLECT est une commission intercommunale au sein de laquelle siège des maires et des conseillers communaux et ayant pour rôle :

- De quantifier les transferts de compétences réalisés afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée aux communes
- D'évaluer le coût net des dépenses transférées des communes membres à la Communauté de Communes à l'occasion de chaque nouveau transfert de compétence

La CLECT 2026 a été créé par la Communauté de Commune de Dol le 30 avril dernier pour la durée du mandat 2026-2032.

Chaque commune sera représentée par un membre titulaire, qui est de droit Mme le Maire, et un membre suppléant à nommer au sein de l'équipe municipale. Il est donc demandé au Conseil de désigner un de ses membre pour représenter la Commune en tant que suppléant au sein de ladite Commission.

M POTILLION demande quelles compétences ont été transférées. Mme le Maire répond qu'il y a d'abord eu la compétence enfance/jeunesse puis la compétence zone d'activités (créchettes).

L'attribution de compensation pour l'entretien et les frais de gestion de l'espace jeunes était de 3575.49 € en 2025. Cette somme a été définie via une convention signée en 2017 et est réévaluée tous les ans selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation. En 2017, elle était de 3038.33 €.

L'attribution de compensation pour l'entretien et les frais de gestion de la voirie, des espaces verts et de l'éclairage public de la zone des créchettes était de 977.50 € en 2025. Cette somme a été définie par convention en 2017, puis renouvelée en 2022, en attribuant un coût à chaque point d'éclairage (67 euros par candélabre), chaque mètre linéaire de voirie (0.3 ou 0.15 euro du mètre selon bande de roulement ou non), ainsi que chaque m2 de trottoir et espace vert (0.3 € du m2). Contrairement à l'attribution versée pour l'espace jeunes, celle-ci n'est indexée sur aucun indice.

Ces éléments financiers ont été définis lors des réunions de la CLECT.

Mme le maire explique que ces compétences ont été transférées suite à la fusion des deux communautés de communes. En effet, au moment de la fusion, la communauté de communes de Pleine-Fougères avait déjà ces compétences. Il a donc été décidé d'appliquer cela aux deux intercommunalités.

Mme BIHOUR demande si un retour en arrière est possible, mais Mme le Maire répond que non, car cela devrait alors concerner toutes les communes.

M VETTIER est nommé suppléant de la CLECT.

3- Accord de principe pour les travaux du SDE – Effacement des réseaux

Mme le Maire explique au Conseil qu'une demande de dossier a été faîte auprès du SDE pour engager la Commune dans l'effacement de réseaux sur les rues suivantes :

- Rues de la ferchauderie, rue des mouettes, rue des 3 rois et rue de la pêcherie

Mme le Maire présente au Conseil l'estimation qui avait été demandée. A la suite de cela, une convention financière devrait bientôt parvenir en mairie et les travaux pourraient débuter à la fin de l'année. Mme le Maire précise qu'il s'agit de travaux pris en charge par le SDE à hauteur de 60% maximum.

L'estimation (subvention comprise) est de 202 968.98 €.

Pour donner une idée au conseil du rapport entre estimation et véritable « coût » pour la commune, voici les éléments des deux tranches effectuées sur le mandat précédent :

-Phase Rues du Petit Pré et de la Judée :

ESTIMATION : 199 879.92 € COUT FINAL : 127 216.17 €

-Phase Rues de Terre-Neuve, des Rivières et Sentier du Stade

ESTIMATION : 167 305.46 € COUT FINAL : 113 945.56 €

La commune a provisionné la somme de 189 809.02 € pour ce projet au cas où il serait réalisé en fin d'année.

Mme le Maire demande qu'un accord de principe soit donné pour continuer les démarches.

M CHEVALIER demande ce qui explique la différence entre les estimations et le coût final. Il est expliqué, qu'outre le fait qu'un écart est toujours prévisible, le SDE n'inclut pas les subventions dans ses estimations.

Mme le Maire explique les travaux prévus.

Les élus s'accordent pour convenir que l'effacement des réseaux améliore le visuel des rues et prévient d'éventuels dégâts lors de tempêtes.

Les conseillers donnent leur accord pour cette tranche de travaux.

4- Approbation du rapport du SDE 35 pour l'année 2025

Mme le Maire présente au conseil le rapport du SDE pour l'année 2025 qui a été envoyé avec la convocation. Le SDE est en charge, par délégation, de l'éclairage public de la commune.

Elle demande au conseil de l'approuver en l'état.

Mme le Maire explique que la rénovation du parc via le changement des boules fluos par des éclairages LED était déjà prévue en 2024 mais que les crédits ont été gelés. En effet, les subventions attribuées au SDE ont été suspendues. Suite à plusieurs relances, le SDE nous a finalement annoncé la semaine dernière qu'une nouvelle convention allait nous parvenir courant septembre afin de pouvoir relancer la fin de cette rénovation.

M POTILLION fait remarquer que les candélabres bleus ont perdu de leur éclat. En effet la couleur s'est totalement estompée sur le dessus. Mme le Maire explique que l'air salin n'arrange pas cette situation.

M CHEVALIER explique que le SDE gère 7 zones dont celle de SAINT-MALO dont notre commune fait partie. Cette zone a elle seule, représente 37 communes, ce qui montre l'ampleur du parc à couvrir.

M CHEVALIER émet également le souhaite de voir comment fonctionne le site de déclaration de sinistres du SDE et Mme le Maire l'invite à venir en mairie quand il le souhaite pour cela.

Les conseillers valident le rapport.

5-Modification de deux postes d'agent d'entretien et périscolaire

Vu l'actuel remaniement des plannings des agents de l'école, il est nécessaire de modifier le temps de travail des agents en charge de la cantine et de l'entretien.

Ainsi, la personne en charge de la cantine, de la surveillance et de l'entretien voit son poste évoluer de 16h/semaine à 19h/semaine.

D'autre part, la personne en charge de la surveillance du temps du midi et de la garderie du soir une semaine sur deux, passe de 12h45/semaine à 14h/semaine.

Mme le Maire demande au conseil de valider ces changements.

Mme le Maire explique qu'en parallèle de ces changements, cela permettra aux ATSEM, et particulièrement à celle encadrant les tout-petits, d'accompagner les enfants durant le temps de cantine. Mme BRIZARD pense également que cela apporte une sécurité affective supplémentaire aux plus jeunes, qui aiment retrouver la même personne référente.

Les élus présents approuvent ces changements.

6-Dispositif d'aide au financement de climatiseurs pour la commune

Vu les périodes de canicule qui se sont suivies au cours du mois de juin et du mois de juillet, ainsi que la forte probabilité qu'elles soient de plus en plus fréquentes, Mme le Maire souhaite investir dans l'achat de climatiseurs.

YESSS électriques nous a fait une proposition à hauteur de 4466.86 € TTC pour 10 climatiseurs soit 446.69 euros environ par climatiseurs. (L'aide d'EDF est conditionnée par une commande de minimum 10 pièces)

Le montant de la subvention s'élevant à 400 euros par climatiseurs, chaque pièce coûterait en réalité un peu moins de 50 euros à la collectivité.

Mme le Maire demande au conseil l'autorisation pour demande la subvention.

M POTILLION trouve le dispositif intéressant, mais pense qu'il faudrait peut-être envisager également la pose de climatiseurs permanents sur le long terme. En effet, cela ferait une économie d'énergie.

Le conseil autorise Mme le Maire à faire le dossier de subvention.

QUESTIONS DIVERSES :

-CONCOURS DES MAISONS FLEURIES : Mme DUPUY fait le point sur le déroulement du concours.
Mme DUPUY explique qu'il y a eu 5 candidats et qu'il faut encore se mettre d'accord sur les prix à donner. Mme le Maire pense que les fleurs sont une bonne idée.

-CONCOURS PHOTOS : Mme DUPUY fait le point sur le déroulement du concours.
Mme DUPUY explique qu'il y eu 23 participants et 67 photos. 2 participants sont de la commune.12 photos sont exposées dans le parc et 5 seront primées. Un point de vigilance sera mis l'année prochaine sur la différence entre les photos de professionnels et les photos d'amateurs.

- **AIRE DE COMPOSTAGE COLLECTIF :** La commune et l'association compost'tout recherchent un référent bénévole pour l'aire de compostage de l'aire de l'abri des flots. Le rôle du référent est de brasser les bacs de compost une fois par semaine, veiller aux erreurs de tris, ajouter de la matière carbonée, relayer les informations au maître composteur, appeler en cas de problème (matériel détérioré, bac rempli, apports non désirés,...).
Une formation est dispensée par l'association Compost'tout.
Mme DUPUY explique que le poste de l'abri des flots est le plus compliqué à gérer. En effet, il y a beaucoup de passage avec les camping-caristes notamment. Par ailleurs le brassage du compost est quelque chose de très physique. Cela explique qu'il soit compliqué de trouver un référent.
M POTILLION pense que l'idéal serait un ramassage du compost au porte-à-porte comme cela se fait en Allemagne par exemple.

- **PERMANENCES NUMERIQUES :** depuis début juin, l'association La Passerelle tient une permanence numérique chaque premier lundi du mois de 9h à 11h dans la salle de l'abri des flots.
Mme DUPUY précise qu'il s'agit plus d'une aide aux démarches que de cours d'informatique.

- **FORUM DES ASSOCIATIONS :** il a lieu le samedi 5 septembre de 9h à 12h30 sur la place de l'église. Il y a besoin d'aide pour le montage et démontage du barnum, l'installation,...

- **COMICE AGRICOLE :** des lots sont recherchés pour la tombola du comice. Il aura lieu le 29 août à BAGUER-PICAN.

- **EXPOSITION 8 ET 9 AOUT :** Jean Noël RALLE et Lydie ROLET exposent au 2, rue des rivières. Cette exposition est soutenue par le comité des fêtes.

- **SAMEDI 19 SEPTEMBRE :** le centre de découverte de la baie fête ses 10 ans et Vivier en fêtes organise la fête du port. Mme DUPUY indique qu'ils recherchent des bénévoles pour l'organisation.

-ABOIEMENTS : Mme DUPUY signale que des plaintes lui sont parvenues concernant des aboiements de chien intempestifs. Il faudra en déterminer l'emplacement pour contacter les propriétaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

-Prochain conseil à définir -

Pour Faire valoir ce que de droit,

Le 22 juillet 2026 à Le Vivier-sur-Mer

Carole CERVEAU,	Arnaud VETTIER
Maire	Secrétaire de séance